

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DTM 020-768/15/CC

■ Approbation de la revalorisation de l'affectation de l'autorisation de programme relative au prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.

DMET 15/12797/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine a décidé de prolonger vers le nord la ligne 2 de métro, depuis la station Bougainville jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze, sur lequel sera créée une station supplémentaire. Ce prolongement sera accompagné de la création d'un pôle d'échanges et un parc relais en liaison directe avec la station.

Ce projet représente un intérêt stratégique pour Marseille à plusieurs titres :

Il entre pleinement dans l'objectif de Marseille Provence Métropole de développement de son réseau de transports collectifs en site propre et contribuera à ce titre au désenclavement de plusieurs quartiers périphériques au nord de Marseille et de l'actuelle gare de bus de Bougainville. Il améliorera la desserte de quartiers dits prioritaires au titre de la politique de la Ville.

Il accompagne l'extension de 170 ha, vers le nord de Marseille du périmètre de l'Opération d'Intérêt National portée par l'Etablissement Public Euroméditerranée, dont l'objectif majeur est de créer un quartier de type central au nord du périmètre initial.

Il s'inscrit enfin dans un objectif d'intermodalité volontariste :

- La ligne de métro ainsi prolongée desservira le centre ville de Marseille mais également le pôle Saint Charles, principal pôle régional de transports (TGV, TER, réseau de cars interurbains et internationaux, réseau urbain de Marseille) et permettra la correspondance avec les deux lignes de Tramway de Marseille, à la station Joliette et à la station Noailles.
- Le pôle d'échanges facilitera les liaisons entre la future station de métro Gèze, les terminus des lignes de cars départementales et régionales, les terminus de lignes de bus desservant le Nord de Marseille.

Le projet s'intègre dans un site déjà en exploitation et repose sur l'opportunité d'utiliser certaines voies existantes d'accès au dépôt de ZOCCOLA pour optimiser les infrastructures existantes.

Il consiste à réaliser deux ouvrages majeurs :

- Le prolongement de la ligne 2 du métro sur un linéaire de 900 m environ entre la station Bougainville (terminus actuel) et le boulevard du Capitaine Gèze, comportant la création d'une nouvelle station terminus Capitaine Gèze.
- La création d'un pôle d'échanges multimodal regroupant à terme autour de la station de métro, les bus urbains, les cars interurbains et un parc relais.

Le pôle d'échanges multimodal évoqué ci-dessus comportera :

- Une gare de bus avec deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (Très Grands Bus), six lignes de bus urbains et deux lignes de cars interurbains.
- Un parc relais de 630 places, (dont 16 places pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et des dispositifs destinés à la recharge électrique pour 10 véhicules légers et deux véhicules 2 roues).

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- Un parc à vélo de 50 places et un parc de 29 places pour les deux roues motorisés.

Il satisfera aux critères lui permettant de bénéficier d'une labellisation « Eco-cité » et répondra aux objectifs de développement durable en mettant en place une aération naturelle évitant l'utilisation de ventilation mécanique et la consommation d'énergie associée à son fonctionnement et en utilisant l'énergie photovoltaïque.

Par délibération n° DTUP 005-129/13/CC du 22 mars 2013, le Conseil de Communauté a approuvé une revalorisation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux opérations 2009/00104 et 2009/0104T pour un montant de 13,1 millions d'euros, portant ainsi le coût total de l'opération à 93 100 000 Euros.

Par délibération n° DTM 003-444/14/CC du 9 octobre 2014, le Conseil de Communauté a approuvé une modification de la répartition de l'affectation de l'opération entre le budget principal et le budget annexe Transports, soit 14 100 000 euros TTC au titre du budget principal (opération 2009/00104) et 66 053 511,67 euros HT au titre du budget annexe Transports (opération 2009/0104T).

Postérieurement à la revalorisation de l'opération intervenue en mars 2013, des surcoûts ont été actés en phase travaux tels que :

- travaux complémentaires de soutènement provisoire pour permettre la poursuite des fouilles archéologiques, pour 1 150 000 euros HT.
- aléas géotechniques dues à la découverte de terres polluées, pour 1 030 000 euros HT.
- coûts supplémentaires de déviations des réseaux (GRTGaz, RTE), pour 1 400 000 euros HT.

Par ailleurs le maître d'œuvre nous a fait parvenir début janvier 2015, des prévisions d'atterrissage des marchés de travaux pour un montant complémentaire de 4 639 000 euros TTC.

Compte tenu de la complexité de ce chantier et des aléas déjà rencontrés dans sa conduite, il convient à ce stade de procéder à toute une série de contrôles pour vérifier le bienfondé des demandes adressées à MPM.

La défense des intérêts de la Communauté Urbaine nécessite que soient clairement établies l'ensemble des responsabilités des différents intervenants.

C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui de ne procéder qu'à une revalorisation a minima de l'autorisation de programme pour la porter de 93 100 000 euros à 96 680 000 euros.

Par ailleurs, ce projet fait l'objet de cofinancements de la part de l'Etat (AFITF, Caisse des Dépôts), du Département et de la Région pour un montant total de 30 957 954 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté n° DTUP 003-2157/10/CC du 28 juin 2010 portant approbation du pré-programme et actualisation de l'autorisation de programme pour le prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

- La délibération du Conseil de Communauté n° DTUP 003-2157/10/CC du 28 juin 2010 approuvant une affectation globale de 80 000 000 d'euros TTC d'Autorisation de Programme pour la réalisation de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro et la création d'un pôle d'échanges.
- La délibération du Conseil de Communauté n° DTUP 005-129/13/CC du 22 mars 2013 approuvant une revalorisation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux opérations 2009/00104 et 2009/0104T

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il y a lieu de revaloriser le montant de l'autorisation de programme affectée à l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges afin de prendre en compte des surcoûts.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées la revalorisation et l'affectation de l'autorisation de programme de l'opération de prolongement de la ligne 2 du métro de Bougainville à Capitaine Gèze et création d'un pôle d'échanges n° 2009/0104T d'un montant de 3 580 000 euros HT au titre du Budget annexe Transports. Le montant total de l'opération n° 2009/0104T est ainsi porté à 69 633 511 euros HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe Transports 2015 et suivants de la Communauté Urbaine – Sous Politique C230 - Nature Budgétaire 2313 - 2315 – Fonction : 815

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Transport
Mobilité durable et Stationnement

Robert ASSANTE

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement des transports
métropolitains

Dominique TIAN

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015